

**ACCORD PARITAIRE ANNUEL DU 20 FEVRIER 2019 PORTANT SUR LE  
DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE POUR LA BRANCHE DES  
INDUSTRIES ET COMMERCE DE LA RECUPERATION ET SA PRISE EN  
CHARGE AU TITRE DES FONDS DE PROFESSIONNALISATION**

**Entre d'une part,**

La Fédération des Entreprises du Recyclage, représentée par Pascal SECULA - Président  
de la Commission sociale  
101 rue de Prony - 75017 PARIS

**Et d'autre part,**

**Les organisations syndicales soussignées représentatives des salariés, signataires  
du présent accord,**

Vu les dispositions prévues par l'accord paritaire du 09 avril 2008 portant sur le  
développement des formations initiales par la voie de l'apprentissage et l'utilisation des fonds  
de la professionnalisation,

A la demande des membres de la SPP réunis le 17 Janvier 2019, il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1ER - OBJET DE L'ACCORD**

Le présent accord a pour objet de définir les modalités de répartition et de gestion des  
versements affectés en 2019, concernant le versement des fonds de la  
professionnalisation pour financer le fonctionnement de certains Centres de Formation  
d'Apprentis (C.F.A.) définis aux articles 2 et 3.

**ARTICLE 2 - DOMAINES D' ACTIONS PRIORITAIRES ET C.F.A. CONCERNES**

En 2019, les actions finançables au titre des fonds de la professionnalisation vers  
l'apprentissage concernent le développement du C.A.P. PEUCR et du Baccalauréat  
professionnel Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement (GPPE), dans les  
C.F.A. suivants :

- le CFA de l'**ADEFA**  
16 bis rue de l'Egalité – 59700 Marcq en Baroeul
  
- le CFA des **Maisons Familiales et Rurales Antenne de CRUSEILLES**  
Les Ebeaux, 152 route de Troinex, 74350 CRUSEILLES
  
- le CFA des **Maisons Familiales et Rurales Antenne de CHEVANCEAUX**  
le Pavé 17210 Chevanceaux
  
- le CFA des **Maison de la Promotion Sociale**  
24 avenue de Virecourt, 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
  
- le CFA de l'**Institut Régional de Formation à l'Environnement et au  
Développement Durable**  
Europôle de l'Arbois / Avenue Louis Philibert / 13100 Aix-en-Provence

OK  
1  
MG

Les fonds versés aux Centres de Formation d'Apprentis concernés sont dédiés au fonctionnement des formations en apprentissage au titre de l'année 2019.

### ARTICLE 3 - CONCOURS FINANCIER

Les parties signataires décident d'apporter un concours financier aux Centres de Formation d'Apprentis, et de leur affecter pour l'année 2019, la somme totale de 352 000 €, compte tenu des demandes formalisées selon les modalités prévues à l'article 4.

Le montant dédié à chaque C.F.A. pour l'année 2019, s'élève à :

- 135 000 € pour le C.F.A. ADEFA.
- 145 000 € pour le C.F.A. MPS
- 47 000 € pour le C.F.A. des MFR Antenne de Cruseilles
- 15 000 € pour le C.F.A IRFEDD
- 10 000 € pour le CFA MFR Chevanceaux

### ARTICLE 4 - MODALITES DE DEMANDE DES C.F.A.

Les C.F.A. cités à l'article 3 doivent compléter la plateforme dédiée aux demandes de financement mise en place par l'OPCA et produire l'ensemble des éléments demandés dans ce cadre.

### ARTICLE 5 - BILAN ANNUEL

En 2020, un bilan relatif aux conditions de mise en œuvre du présent accord sera soumis à la CPNEFP. Ce bilan justifiera l'utilisation des fonds consacrés à ces financements.

### ARTICLE 6 : DISPOSITIONS DIVERSES

Le présent accord ne traitant pas de dispositions impactant directement les entreprises, il ne prévoit pas de dispositions pour les entreprises de 50 salariés et moins.

Il fera l'objet des formalités de dépôt et d'extension habituelles.

Fait à Paris, le 20 février 2019, en 12 exemplaires originaux.

Pour la Fédération des Entreprises du Recyclage.  
Pascal SECULA - Président de la Commission sociale

Signature : 

Pour la C. F. D. T.  
Nom : Mr MAURIES  
Titre : Trésorier

Signature : 

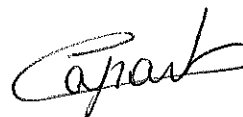
Pour la C. F. T. C. FGT SNED  
Nom : Mr Romane OUGHLISSI

Signature : 

fe 2  
NC  
MCS

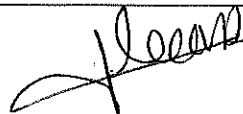
Pour F. O.  
Nom : Mme CAPART  
Titre : Secrétaire Fédéral

Signature :



Pour la C.F.E.- C. G. C.  
Nom : M. José CLARYSSE

Signature :



Pour la FNST C. G. T.  
Nom : M. Yves DELANNOY

Signature :

Pour l'Unsa Industrie et Construction  
Nom : M. Guillaume TRICHARD  
M. GROSSIER

Signature :

